



Règlement intérieur des parents Année scolaire 2025 – 2026

Préambule

Le présent règlement est établi afin de pouvoir travailler ensemble dans de bonnes conditions et de permettre à l'équipe éducative de mener à bien sa mission, dans le respect des textes régissant les établissements scolaires sous contrat avec l'Etat, en tenant compte du caractère propre de l'établissement et de son projet éducatif.

Il est porté à la connaissance des parents et des membres de la communauté scolaire auxquels il s'impose et qui doivent l'appliquer en toutes circonstances.

FRÉQUENTATION ET HORAIRES

- Les classes fonctionnent de 08h30 à 11h30 le matin et de 13h30 à 16h30 l'après-midi.
- Une garderie est organisée de 07h30 à 08h20 le matin (côté Primaire) de 16h30 à 18h30 le soir (côté Primaire à partir de 17h00).
- Les portes de l'école sont ouvertes de 8h20 à 8h40 le matin et seulement de 13h20 à 13h30 l'après-midi, ceci afin de ne pas déranger le bon déroulement de la sieste des enfants. Dans ce même but, l'accès de la salle de repos n'est autorisé qu'au seul personnel de l'école.

INSCRIPTIONS, RELATIONS AVEC LES ENSEIGNANTS, COMMUNICATION

Les parents sont régulièrement tenus au courant des activités réalisées par les enfants. Les outils de classe (classeurs, pochettes...) doivent revenir à l'école dans les délais précisés par l'enseignante de la classe, et, en bon état.

Les papiers distribués (collés dans le cahier de liaison) doivent être remplis, signés et rapportés dès le lendemain.

Quand il s'agit d'argent, mettre la somme exacte (espèces ou chèque à l'ordre de OGEC AEP CHAMPAGNAT dans une enveloppe fermée au nom de l'enfant.).

JEUX, JOUETS, OBJETS PERSONNELS

Les jeux de cour sont utilisés sous la responsabilité du personnel enseignant de l'école maternelle, pendant les temps de classe uniquement. Tout autre usage est interdit.

Les jouets, source de conflit, sont proscrits à l'école. Seul un "doudou" est autorisé en petite et moyenne section.

Les bijoux sont également interdits à l'école.

RESTAURANT SCOLAIRE

Il s'agit d'un moment de pause et de partage. Pour cela, le calme et les bonnes manières sont de rigueur.

Seuls les enfants disposant d'un PAI ou par conuiction religieuse peuvent bénéficier d'un menu adapté.

SANTÉ ET PROPRETÉ

Les élèves doivent se présenter dans un parfait état de santé et de propreté.

Il est interdit au personnel de l'école d'administrer des médicaments.

Aucun médicament ne peut être introduit ou administré à l'école excepté dans le cas d'une maladie chronique pour laquelle un « PAI » sera mis en place.

Les parents doivent prévenir dans les plus brefs délais l'école en cas de maladie contagieuse, d'allergie et de tout autre problème particulier.

L'école n'est pas un lieu adapté à l'accueil d'un enfant malade. Les enfants ne seront pas accueillis à l'école tant que la contagion sera avérée. Ils devront être rétablis au moment de leur retour.

Il est impératif que les parents vérifient régulièrement la chevelure de leurs enfants afin de pouvoir dépister la présence éventuelle de poux et lentes et traiter en conséquence.

Il est essentiel que la fiche de renseignements verte remise aux parents à la rentrée soit tenue à jour (importance des numéros de téléphone où les familles peuvent être contactées).

VIE PRATIQUE

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Les vêtements prêtés par l'école doivent être rendus PROPRES et RAPIDEMENT. Il est recommandé de mettre un "change" dans le sac des plus jeunes.

Les chewing-gums et les sucreries sont interdits à l'école.

Il est formellement interdit aux parents :

- ✓ D'emprunter le chemin menant à la maternelle en véhicule motorisé
- ✓ De fumer dans l'enceinte de l'établissement, y compris les espaces extérieurs.
- ✓ De se garer sur les places d'handicapés ou les chemins privés jouxtant l'école.

Enfin, dans le cadre du plan VIGIPIRATE, nous demandons aux parents de ne pas créer d'attroupements devant l'école.

VIURE ENSEMBLE

Il ne pourra être toléré qu'un parent interpelle ou intervienne auprès d'un élève autre que son enfant ou d'un autre parent de l'école afin de régler un quelconque problème entre enfants. En tant qu'adultes responsables, veillons à montrer l'exemple auprès des enfants.

Le Chef d'Etablissement, les enseignants ou le personnel sont les seuls adultes habilités à le faire. Si des problèmes sont constatés, ils doivent être exposés à l'enseignant ou au Chef d'Etablissement qui prendra les mesures nécessaires.

Règlement intérieur des élèves

Année scolaire 2025 – 2026

PARTOUT ET TOUJOURS

- ✓ Etre poli avec les adultes et autres élèves (bonjour, merci, s'il te plaît, pardon)
- ✓ Faire attention aux mots utilisés (pas de mots vulgaires)
- ✓ Respecter l'autre dans son langage (pas d'insultes, ni de mots blessants).
- ✓ Respecter l'autre dans son corps (pas de bagarres, de coups ou de gestes déplacés)
- ✓ Respecter le matériel et les locaux
- ✓ Respecter l'adulte en acceptant d'entendre des remarques, des conseils
- ✓ Tenue correcte (pas de tatouage, vernis, claquettes, vêtements déchirés...)

TOILETTES

Je respecte ce lieu, je respecte les personnes qui s'y trouvent.

- ✓ Laisser cet endroit propre.
- ✓ Ne pas jouer dans les toilettes.
- ✓ Ne pas gaspiller ni l'eau ni le papier
- ✓ Ne pas bloquer l'entrée

CANTINE

Je suis ici pour manger, je respecte ce lieu et les personnes qui s'y trouvent.

- ✓ Je laisse les jouets dans une caisse réservée à cela.
- ✓ En rentrant je prends mes couverts et mon verre et je vais m'asseoir dans le calme.
- ✓ Je reste assis calmement, je lève la main pour demander à me déplacer.
- ✓ Je fais attention au matériel.
- ✓ Je respecte le personnel et les surveillants de la cantine, je ne crie pas.
- ✓ **Je goûte de tout** (une cuillère à café).
- ✓ J'attends qu'on me le dise pour débarrasser.
- ✓ Je nettoie ma table après avoir débarrassé.
- ✓ Je remonte calmement sans courir sans nourriture.

TEMPS DE RÉCRÉATION COLLECTIF

Je suis ici pour jouer, faire du sport et je respecte ceux qui s'y trouvent mais aussi ceux qui travaillent.

- ✓ Ne pas quitter la cour sans autorisation : Demander la permission pour retourner en classe, aller en maternelle, aller sur les buttes...
- ✓ Ne pas s'accrocher au grillage.
- ✓ Ne rien lancer au-dessus du grillage.

- ✓ Ne pas courir sur les gradins ni sur la piste routière
- ✓ Ne pas jouer au-delà de la ligne bleue pendant les récréations.
- ✓ Ne pas être au-delà de la ligne rouge matin, midi et soir.
- ✓ Prendre soin du matériel prêté, l'utiliser dans sa fonction d'origine.
- ✓ Ne pas suspendre aux cages de foot, aux paniers de basket.
- ✓ Ne pas monter sur les tables de ping pong.
- ✓ Jouer au ballon (en mousse) sur le terrain de foot ou sous le préau.
- ✓ Ne pas utiliser les ballons en cas de pluie.
- ✓ Seules les petites billes sont autorisées pour jouer au sol.
- ✓ Jeter les saletés dans les poubelles.
- ✓ Récupérer ses vêtements à la fin des récréations.
- ✓ Utiliser les ballons de basket uniquement avec une autorisation.

ÉTUDE

Je suis ici pour travailler dans le calme, je respecte ce lieu et les personnes qui s'y trouvent.

- ✓ Rentrer, sortir et se déplacer calmement.
- ✓ Accrocher les vêtements au porte-manteau.
- ✓ Se tenir correctement à son bureau.
- ✓ S'organiser pour avoir le matériel nécessaire.
- ✓ Faire le moins de bruit possible.
- ✓ Demander la permission pour sortir.
- ✓ Terminer les devoirs du lendemain.
- ✓ Ranger les cartables dans le couloir avant de se rendre en salle de jeux.

Dans le cas de non-respect de ces règles conçues pour permettre d'apprendre à bien vivre tous ensemble :

- **Au bout de 3 manquements à ces règles**, une punition réparatrice sera demandée en fonction de l'âge des enfants
- Si l'il s'agit d'un acte interdit (cf écrit en gras) car considéré comme dangereux ou malveillant pour soi ou les autres, l'exclusion d'une activité sera décidée.
- Après 3 non-respects des interdits de l'école, une exclusion temporaire de l'établissement aura lieu et sera définitive en **cas de réitération**.

Dates	Manquements au règlement	Signature de l'élève	Signature des parents